RE-CONNAISSANCE

FONDS DE DOTATION
PUBLICATION J. O. 02.09.2017
SIEGE SOCIAL : 9, RUE DE LA FAVORITE - 69005 LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février, à 10 heures,

Les administrateurs du Fonds de Dotation « RE-Connaissance », sur convocation du Président, se sont réunis en Conseil au Siège Social 9, rue de la Favorite – 69005 LYON.

La séance était présidée par Monsieur Yves THEVES, Président.

Etaient présents :

- Madame Jacqueline SALA, Vice-Présidente et trésorière,
- Monsieur Thierry LEFEBVRE, Secrétaire général, par visio-conférence.

Il est délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes,
- Rapport d'activité,
- Budget 1er octobre 2021/ 30 septembre 2022,
- Point actions depuis le 1er octobre 2021,
- P. U. A,
- Investissements.

Après échanges et discussions, les résolutions suivantes sont adoptées.

ARRETE DES COMPTES

Le Président – les comptes de l'exercice, après avoir été établis par le Cabinet ODICEO et, conformément aux statuts, arrêtés par le bureau en date du 13 janvier 2022, puis, remis au Conseil – commente ceux-ci.

Après une revue de détail, le Conseil approuve les comptes qui font ressortir un résultat net comptable de 1 850 324 € (UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE €) avec un total de bilan 21 993 421 € (VINGT ET UN MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN €).

Résolution adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président présente le rapport d'activité de l'exercice clos le 30 septembre 2021. Après échanges, celui-ci est adopté (document en annexe).

Résolution adoptée à l'unanimité

BUDGET 1er octobre 2021 / 30 septembre 2022

A – Dépenses à engager

Montant total : 307 200 € se répartissant comme suit :

a : actions de mécénat :

Le COVID étant encore bien présent sur notre territoire, nous sommes malheureusement dans l'obligation de faire des prévisions prudentes.

Montant total = 250 000 € se répartissant ainsi :

- AJD = 65 000 €
- CPE = 21 000 €
- CSE = 30 000 €
- CPC = 100 000 €
- ICM = 10 000 €
- ACOLEA = 10 000 €
- Divers = 14 000 €

b – frais de structure :

- Assurances = 800 €
- Honoraires = 10 000 €
- Com. de conseil = 18 000 €
- Frais d'actes = 20 000 €
- Salaires et charges = 8 400 €

B – Ressources

Elles seront largement assurées par le dividende des titres DANONE, qui théoriquement devrait être versé en mai 2022, pour un montant de 350 à 400 K€ selon les décisions qui seront prises par la future AG DANONE.

Enfin, les intérêts (coupons) des placements obligataires représenteront une somme de l'ordre de 20 K€.

Résolution adoptée à l'unanimité

POINT ACTIONS DEPUIS le 1er octobre 2021

Les actions engagées depuis le 1er octobre 2021 sont :

- **AJD** :
  - Un séjour « Neige » pour 10 enfants âgés de 68 à 12 ans a été réalisé ce mois-ci.
  - Plusieurs projets sont en cours de réalisation.

- **CPE** :
  - Quatre étudiants, en difficultés financières, vont voir leurs frais de scolarité partiellement financés. Comme les années précédentes, ils ont été sélectionnés parmi des élèves ayant présenté une demande de bourse exceptionnelle.

- **C. S. E.** (Collectif de Solidarité Etudiante Lyon)

  RE-Connaissance s'investit toujours avec force auprès de ce collectif, qui prend en charge les besoins de jeunes universitaires en grande précarité.

  Le nouveau variant COVID crée, à nouveau, des situations difficiles et notre présence est indispensable.

- **CPC**

  Dans le primaire, la pandémie et les règles sanitaires à appliquer entravent le bon fonctionnement des apprentissages. De ce fait, de plus en plus d'enfants ont besoin d'un soutien scolaire.

  Même si les écoles souhaitent l'ouverture de plus de clubs, leur mise en œuvre est complexe car l'organisation des séances est perturbée tant par les règles sanitaires que par la difficulté de recruter des animateurs.

  21 clubs sont déjà en activité dans la région Rhône-Alpes, et 4 dans la région PACA.

- En ce qui concerne les actions ICM – ACOLEA – et divers, des négociations sont en cours.

Résolution adoptée à l'unanimité

P.U.A.

Lors du conseil du 20 octobre 2021, l'investissement de RE-Connaissance dans les sociétés SOGEVIA et SILVERSWANCAPITAL a été évoqué et a fait l'objet d'un large échange.

Estimant qu'en définitive cet investissement réalisé ne correspondait pas au type de gestion souhaitable pour un Fonds de Dotation, il a été demandé de mettre en œuvre la promesse unilatérale d'achat d'actions signée le 21 mars 2019 tant avec la société SOGEVIA qu'avec la société SILVERSWANCAPITAL.

Depuis lors, le dispositif a été engagé, la réduction de capital nécessaire pour les sociétés SOGEVIA et SILVESWANCAPITAL menée à bien et le remboursement sera effectué le 4 mars 2022, qui correspond pour chacune des sociétés à une somme de 622 641 € (SIX CENT VINGT-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN €), au total à la somme de 1 245 282 € (UN MILLION DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DEUX €).

Résolution adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENTS

En parallèle à la cession des titres SOGEVIA et SILVERSWANCAPITAL a été acquise l'obligation I.C.N.

- Pour 1 M€ – actifs exposés au secteur de l'immobilier l – durée de blocage 3 ans – rendement 5,5 %.

Rappelons que cette acquisition s'est faite conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2021 en sa dernière résolution.

Rappelons, également, qu'a été acquise au cours de l'année 2021 Pour 1 M€ - M. CAPITAL – actifs exposés au secteur de l'immobilier - durée de blocage de 4 ans pouvant être prolongée jusqu'à 5 ans, rendement non garanti, mais avec un objectif de 7 % par an net de frais.

Nous sommes donc là dans des situations parfaitement adaptées pour la mise en œuvre d'une saine gestion de RE-Connaissance.

Résolution adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par Monsieur Yves THEVES, Président.

Rapport d'activité du fonds de dotation RE-Connaissance
Exercice clos le 30 septembre 2021

En introduction, il est d'abord et avant tout fondamental de rappeler que la période concernée s'est caractérisée par des confinements sévères dus au COVID.
Convaincre des interlocuteurs à mettre en œuvre des actions caritatives par visio-conférence est un véritable défi ; c'est dire que toutes nos actions ont été compliquées par l'impossibilité de rencontrer les uns et les autres en présentiel.
Malgré cela nous avons pu mener plus d'actions que les années précédentes et même largement dépasser le budget initial que nous nous étions fixé.
Si le Fonds de Dotation RE-Connaissance n'a pas encore atteint son niveau de croisière, les programmes déjà réalisés permettent d'augurer de nouveaux développements.

Fonctionnement interne du fonds

Il n'y a pas de modification par rapport au fonctionnement constaté lors du précédent exercice.

Rapport du fonds avec les tiers

- Actions de communication menées par le fonds.
  Aucune manifestation n'a été réalisée. La mise en place d'un site Internet n'est pas programmée
- Liste des partenaires du fonds.
  Aucun partenaire à ce jour.
- Actions de prospection de donateurs menée par le fonds.
  Aucune action à ce jour.

Ressources

Rappelons que les fondateurs du Fonds de Dotation Re-Connaissance poursuivent depuis le début une ambition clairement définie : mettre à disposition au profit du Fonds de Dotation des moyens tels que les actions à venir puissent être pérennisées sur le très long terme.

L'usufruit second de SOGIVE, qui avait été mis en place le 21 décembre 2017, s'est éteint le 20 décembre 2020. Les fondateurs, estimant que l'objectif initial n'était pas encore totalement atteint, ont alors mis en œuvre un nouvel usufruit second de SOGIVE pour une durée de 6 ans, apportant ainsi des actifs très significatifs, qui, avec une gestion prudente, assureront longtemps des rendements pouvant soutenir les projets souhaités.

Parallèlement, un usufruit second des sociétés SOGEVIA et SILVERSWANCAPITAL a été apporté, pour une durée de 10 ans, marquant une volonté de manifester une solidarité bienveillante au Fonds de Dotation RE-Connaissance.

Actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leur montant

I – budget initial v. réalisations

Le Conseil d'Administration du 15 février 2021 avait validé un budget de 250 000 € se répartissant en cinq postes, à savoir :

- Fondation ADJ Maurice Gounon = 50 000 €
- CPE Lyon Monde Nouveau = 15 000 €
- Collectif Solidarité Etudiant Lyon = 60 000 €
- Coup de Pouce = 110 000 €
- Divers = 15 000 €

Pour la période considérée, les dépenses réelles ont été de 304 352 € se répartissant ainsi :

- Fondation ADJ Maurice Gounon = 61 732 €
- CPE Lyon Monde Nouveau = 13 623 €
- Collectif Solidarité Etudiant Lyon = 37 750 €
- Coup de Pouce = 113 311 €
- Divers = 77 936 €

- II – développement des réalisations

Ainsi, les fondations ou associations suivantes ont pu être animées, à savoir :

1° - Fondation AJD Maurice GOUNON - 3, Montée du Petit Versailles – 69300 CALUIRE

- « Les P'tits fermiers »
  Découverte du monde agricole pour 30 enfants de 6 à 10 ans n'ayant jamais quitté leur environnement urbain.
  Le montant de l'action au titre de l'exercice a été de 21 000 €

- « BOUT'CHOUX Explorateurs »
  Séjour de vacances découvertes pour des enfants de milieu social très défavorisé.
  Le montant de l'action au titre de l'exercice a été de 22 750 €

- « Réussir pour mieux grandir »
  Accompagnement de 22 adolescents ou jeunes adultes dans la réalisation de leur travail scolaire en leur apportant des outils méthodologiques et d'organisation.
  Le montant de l'action au titre de l'exercice a été de 12 982 €

- « Séjour nature »
  Socialisation et développement de l'autonomie des enfants (9)
  Le montant de l'action au titre de l'exercice a été de 5 000 €

2° - CPE Lyon Monde Nouveau
Ecole d'Ingénieurs (Chimie – Génie des procédés – Sciences du numérique)

La collaboration avec C. P. E. a été maintenue avec la volonté de favoriser la diversité sociale des étudiants recrutés.

Cette année, ce sont 3 étudiants en grandes difficultés financières qui ont été sélectionnés et ont bénéficié de la part du Fonds de dotation de bourses dont le montant total s'est élevé à 13 623 €.

3° - Collectif de Solidarité Etudiante Lyon

Le COVID ayant complétement déstabilisé l'équilibre économique du monde étudiant, certains d'entre eux, déjà en situation plus que difficile, se sont retrouvés dans des positions de précarité matérielle aggravée, (incapacités de se nourrir, de se loger, de continuer leurs études).

Un collectif s'est alors constitué, que nous avons soutenu à hauteur de 10 000 € d'aide alimentaire et de 27 750 € d'aides financières d'urgence attribuées à 11 étudiants.

4° - Association COUP de POUCE – 11, rue Auguste Lacroix – 69003 LYON

Notre volonté est de nous impliquer toujours plus fort avec cette association.
Nous avons d'ailleurs cette année lié des relations plus avancées avec la Direction Générale, qui vient d'être restructurée sous la houlette de Madame Nicole NOTAT.

Il est évident que, compte-tenu de leur âge, les formations destinées aux enfants ne peuvent valablement se faire qu'en présentiel. Le COVID a donc été, dans ce cas précis, un véritable obstacle au développement des activités.

Pourtant, le soutien apporté par RE-Connaissance a concerné 22 clubs :
- 19 sur la région Rhône-Alpes (4 CLA – 12 CLE – 3 CLEM)
- 3 sur la région PACA (2 CLE – 1 CLEM)

Le montant des actions au titre de l'exercice a été de 113 311 € contre 106 722 €.

5° - Divers

a - Projet 43

Dans les mêmes conditions que celles menées les années précédentes, un stage de remise à niveau en mathématiques, s'adressant à des élèves présentant une fragilité en ce domaine, a été mis en place avec le Lycée St Louis-St Bruno de Lyon, 16, rue des Chartreux – 69283 LYON cedex 01.

Une somme de 1 748.90 € a été versée à ce lycée en 2021

b – Ecole 42.

Ayant été sollicités par l'Ecole 42, école dont nous connaissions la réputation, nous avons été impressionnés par la pédagogie innovante axée sur la formation informatique et l'encodage mise en œuvre dans les locaux de Charbonnière-les-Bains.

Constatant que cet enseignement était dans la droite ligne de nos ambitions, nous avons décidé d'apporter notre soutien à hauteur de 60 000 €.

c – Institut Catholique de la Méditerranée

- Projet numérique
  Dans l'éducation, l'accès au savoir est évidemment l'élément fondamental. Le COVID a entravé un certain nombre de schémas et a nécessité des mutations technologiques que nous avons décidé de soutenir dans l'urgence.
  La mutation soutenue à hauteur de 7 557.67 € a permis l'installation de matériels d'enseignement à distance.

- Complément à notre engagement de 2019
  Le cycle universitaire que nous soutenions pour un étudiant s'est poursuivi et c'est dans cette circonstance que nous avons été amenés à financer un complément d'aide de 8 554.40 €

Personnes morales bénéficiant des redistributions du Fonds de Dotation

Aucune personne morale, au cours de l'exercice, n'a bénéficié de redistribution de la part du fonds de dotation.

Compte d'emploi des ressources

Le Fonds de Dotation RE-Connaissance ne fait pas appel à la générosité publique.

Liste des libéralités reçues

Le Fonds de Dotation n'a fait l'objet d'aucune libéralité.

Yves THEVES
Président